



COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND

Rue Eugène Le Roy – 24630 JUMILHAC LE GRAND

Tel : 05.53.52.50.20 – Fax : 05.53.62.88.40

E-mail : mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr

Site : www.jumilhac-le-grand.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 AVRIL 2021

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le mardi 13 avril 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 8 avril 2021 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Maryse MEYNIER étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Michel KARP - Francine BOISSARD – Isabelle FAURE – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOVRIT – Jean-Marc BUISSON – Patrick MEYNIER – Pascal BOULONNE

Procuration : Nancy DUPUY a donné procuration à Patrick MEYNIER.

Absent excusé : Nancy DUPUY

Absent : Michel KARP

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 19/03/2021
- Subventions associations
- SDE – Eclairage public Rues Dr Garrigue – Eugène le Roy – Bd Darnet
- Fiscalité – Vote des taux
- Vote du budget principal 2021
- Vote du budget annexe eau et assainissement 2021
- Vote du budget lotissement 2021
- Choix mode de gestion gîtes La Perdicie
- Questions diverses

**Délibération n°2021/46 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 19-03-2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2021.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

**Délibération n°2021/47 portant sur l'attribution des subventions aux
associations pour l'année 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Subventions 2021
Génération mouvement	250,00
Fils et cordes	400,00
Société de pêche La Truite	100,00
ACCA (chasse)	50,00
Pétanque	100,00
Union Sportive Jumilhacoise	2500,00
Association de gestion de la Maison des associations	500,00
Amis des enfants de Bione	50,00
Vivre à l'Ecole de Jumilhac	2000,00
Les Attelages du Pays de Jumilhac	200,00
OFFROAD 4x4 Périgord Vert	100,00
Foothislecole	100,00
Unissons nos aiguilles	100,00
AIPE	200,00
D'un point à l'autre	100,00
Espoir	50,00
Les Guitares vertes (concert)	3500,00
Amis de la Maison de retraite de La Coquille	50,00
Jumirando	250,00
Des boules aux nez	50,00
Foyer collègue de La Coquille	100,00
Œuvre nationale du Bleuet de France	50,00
Restaurants au cœur de la Dordogne	200,00
TOTAUX	11000,00
Reliquat	4000,00
INSCRIT AU BUDGET	15000,00

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

**Délibération n°2021/48 portant sur une opération d'investissement
d'éclairage public – Rues du Dr Garrigue, Eugène Le Roy et Boulevard
Darnet**

La commune de JUMILHAC LE GRAND, adhérente au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

Rues du Dr Garrigue, Eugène Le Roy et Boulevard du Darnet

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **88 918,91 €**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

S'agissant de travaux de « renouvellement – solution LED » et en application du règlement d'intervention adopté le 31 janvier 2018, la participation de la commune s'élève 45% de la dépense HT, soit un montant estimé de **33 344,59 €**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par la SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au SDE 24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2021/49 portant sur le vote des taux des taxes 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés pour l'exercice 2020 et donne les explications nécessaires concernant la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à unanimité des membres présents de modifier les taux :

Taxe foncier bâti : **47,01 %**

Taxe foncier non bâti : **103,71 %**

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2021/50 portant sur le vote du budget primitif 2021 du budget principal

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

11 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2021 de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 716 581.86	1 400 157.26
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		316 424.60
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	1 716 581.86	1 716 581.86

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	963 431.17	1 227 477.44
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	645 313.58	406 891.51
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 624.20	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 634 368.95	1 634 368.95
Total du Budget		3 350 950.81	3 350 950.81

(11 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION)

Délibération n°2021/51 portant sur le vote du budget primitif 2021 du budget annexe eau et assainissement

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

11 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe eau et assainissement de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

EXPLOITATION		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Vote	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	310 033.64	265 325.31
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de l'exploitation reporté		44 708.33
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	310 033.64	310 033.64

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	299 903.47	334 756.75
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	405 948.37	332 197.60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		38 897.49
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	705 851.84	705 851.84
	Total du Budget	1 015 885.48	1 015 885.48

(11 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION)

Michel KARP arrive à 20h40.

Délibération n°2021/52 portant sur le vote du budget primitif 2021 du lotissement

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

12 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2021 du budget lotissement de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	206 495.50	172 357.94
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		34 137.56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	206 495.50	206 495.50

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	103 247.75	222 241.19
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 993.44	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	222 241.19	222 241.19

(12 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION)

Délibération n°2021/53 portant sur le choix de la délégation de service public (DSP) du village de gîtes de la Perdicie et autorisation de lancement de la procédure

Le Conseil Municipal,

- les articles L.3000-1 et s. et R.3111-1 et s. du Code de la Commande publique,
- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants,
- le rapport mentionné à l'article R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- le Conseil Municipal souhaite confier l'exploitation du village de gîtes dans le cadre d'une convention de concession (délégation) de service public,
- que ce concessionnaire (délégataire) devra assurer, à ses risques et périls, la gestion du service public, et que la commune conservera un contrôle sur la gestion,

Exposé des motifs :

Le village de gîtes La Perdicie dispose de 10 chalets, une maison de fonction et une salle polyvalente. Il est actuellement géré en Délégation de Service Public s'achevant le 31/12/2021.

Compte tenu des évolutions récentes du marché de la location de gîtes et de la forte professionnalisation des acteurs du secteur, la commune souhaite optimiser le fonctionnement et la commercialisation de son village de gîtes, tout en maintenant à cet équipement sa fonction de développement économique et touristique de la commune.

Les caractéristiques essentielles du service, et notamment le périmètre des activités du service public concédé (délégué) sont détaillées dans le rapport de présentation, au vu duquel le Conseil Municipal est amené à délibérer.

Pour désigner le nouveau délégataire, il y a lieu de procéder à des opérations de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions des articles L.3000-1 et s. et R.3111-1 et s. du Code de la Commande publiques et des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Aussi est-il proposé au conseil municipal de se prononcer sur le mode de gestion déléguée, à savoir ici le principe de la mise de la concession - délégation de service public pour la gestion du village des gîtes de la Perdicie.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la concession - délégation de service public de la gestion du village de gîtes La Perdicie, sur la base du rapport préalable soumis à l'examen du conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au lancement et au déroulement de la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la désignation du délégataire, conformément aux dispositions sur le fondement des articles L.3000-1 et s. et R.3111-1 et s. du Code de la Commande publique, et des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Questions diverses

Madame le Maire :

- Claude Fouillat accord achat parcelle CE 14 Puy Resseix au prix de 1000 €.
- Lecture du mail de Mme Lacaze concernant la définition du périmètre pour l'aménagement foncier. Réponse du conseil municipal : 1900 hectares boisés (totalité surface boisée).
- PLUI en cours, bureau étude retenu, un diagnostic fait par commune en marchant (2h de marche aléatoire dans le bourg) : réunion le 05/05/2021 à 14h00 Salle de la Poste. D'ici là prévoir un circuit.
- Modifications dans les commissions.
- Colis pour les aînés : demande de devis sac en toile aux personnes de La Jarousse 4.70 €/le sac.
- Inscription + de 75 ans pour vaccination Covid : 15 personnes mercredi dernier et 12 personnes vendredi après-midi.

Maryse MEYNIER

Conseil d'école : effectif stable – 105 élèves - pas d'activités à cause du Covid sauf athlétisme dans la classe de M. Merlet par un animateur du département.

Corine VAN DER PLAS

Petites Cités de caractère : réunion commission le 12/04/21

Un groupe d'accompagnement sera convié à une réunion informative vendredi 07/05/21 à 20h00 Salle de la Pépite.

Visite de Jumilhac par le comité le 26/05/2021.

Commission communication : préparation Jumilhac info pour distribution fin juin.

Fin de séance 21h40

Signature du secrétaire de séance :